



COMMUNIQUE

Concerne: CR102 Kehlen - Mamer

Objet: Réglementation temporaire de la circulation

L'Administration des Ponts et Chaussées tient à vous informer que à cause des conditions météorologiques des derniers mois,

le CR102 entre Kehlen et Mamer reste barré à toute circulation,

jusqu'au 25 juillet 2024 inclus,

pour cause du renouvellement de l'ouvrage d'art OA976.

Une signalisation resp. déviation sera mise en place suivant le plan en annexe.

Nous restons à votre disposition pour des informations supplémentaires.